

Bulletin d'inscription • formations 2017



Envoyer à : Erwan Picaud • Tél. : 01 44 53 45 08 • Fax : 01 44 53 45 01 • erwan.picaud@serda.com

Entreprise

Raison sociale	
Adresse	
CP / Ville	
Tél. Fax	

Responsable formation

Nom		Tél.	
E-mail		Fax	

Si différentes :

Adresse de convocation	
Adresse de facturation	

Participant

Mme M

Nom		Prénom	
Fonction		Service	
Tél.		Fax	
Portable		E-mail	

Intitulé du stage

Dates choisies		Prix du stage*	
----------------	--	----------------	--

*Tous les prix affichés dans le catalogue sont nets de TVA

- Je suis abonné(e) Archimag (une publication du groupe Serda) ou client fidèle : je bénéficie de 5% de remise.
 Cette formation est prise en charge partiellement ou totalement par un OPCA.

Adresse :

Date	Signature et cachet de l'entreprise (obligatoires)
------	--

Organisation des formations

Trois semaines avant le début de la formation, nous vous ferons parvenir :

- une convocation précisant le lieu et horaires de la formation,
- une convention de formation,
- une liste d'hôtels sélectionnés pour faciliter votre recherche,
- un questionnaire de préparation pour le choix du stage et connaître les attentes des participants.

Au terme de l'action de formation, une attestation de participation est remise à chaque participant et une facture papier et électronique s'imputant sur l'année de la formation vous sera adressée.

Mode de règlement

Par virement à notre banque Société Générale,

Identification Internationale : BIC SOGEFRPP / IBAN FR76 3000 3033 2400 0200 2087 804, libellé au nom de SERDA

(en indiquant l'intitulé de la session de formation et le nom du participant).

Par Chèque à l'ordre de Serda S.A.S. : 24 rue de Milan 75009 Paris

N° d'identification TVA FR29 442 911 350 - n° SIRET 442 911 350 000 19 - code APE 7022Z / N° d'existence 11 75 286 44 75

Conditions générales de vente

En cas d'annulation dans les 10 jours précédant le stage, les frais seront de 25% du prix.

En cas d'absence, la somme sera due dans sa totalité. Cependant, vous avez la possibilité de vous faire remplacer.

Serda se réserve la possibilité de faire évoluer le contenu ou de changer d'intervenant.

Si par la suite de circonstances majeures, Serda ne pouvait assurer à la date prévue la tenue du stage, elle s'engage à proposer de nouvelles dates de remplacement. En cas de litige entre les parties, seul le tribunal de commerce de Paris est réputé compétent.